



Mairie de Lautrec

DECISION DU MAIRE

Décision n° 2026-6

MARCHE DE TRAVAUX – FOURNITURE ET POSE MENUISERIE -PORTE ENTREE – GROUPE SCOLAIRE

Le Maire de la Commune de Lautrec,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-30 en date du 30 mars 2026 alinéa 4 donnant délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de remplacer les deux portes d'entrée du groupe scolaire (côtés primaire et maternelle), dont les dysfonctionnements répétés ne permettent plus de garantir des conditions d'accès satisfaisantes et sécurisées.

Considérant le devis de l'entreprise BUCA ayant son siège 2 chemin dels Mestièrs 81570 VIELMUR SUR AGOUT

DECIDE

Article 1 : de valider l'offre de l'entreprise BUCA ayant son siège 2 chemin dels Mestièrs 81570 VIELMUR SUR AGOUT pour le remplacement des 2 portes d'entrée du groupe scolaire pour un montant 7 886.00€ HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Fait à Lautrec le 4 juin 2026

Le Maire,
Thierry DAGUZAN

Mise en ligne :
5 juin 2026

